

FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS PHOTO

La Mairie de Groisy organise un concours dans le cadre "Groisy sous tous les angles".

Le thème retenu est "photo insolite de Groisy".

NOM : PRÉNOM :

Participe au concours "photo insolite de Groisy"

NOM & PRENOM DU REPRESENTANT LEGAL (si le participant est mineur) :

E-MAIL :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE :

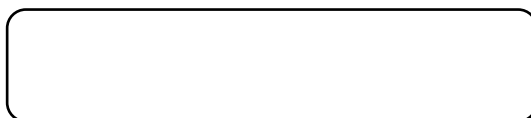
.....

.....

☐ Le participant certifie avoir pris connaissance du règlement du concours photo en mairie et/ou sur www.groisy.fr.

Fait à, le

Signature



Modalités de participation :

Pour participer, les photographes amateurs ou leurs représentants légaux doivent impérativement prendre connaissance du règlement et remplir intégralement le présent formulaire d'inscription.

Il est demandé aux participants :

- d'envoyer 3 photos (maximum). *Les photographies couleur, noir et blanc ou sépia sont acceptées. L'usage de filtres photos est accepté. Le photomontage est exclu.*
- d'envoyer ses photos en JPG ou JPEG avec, pour chacune, une légende comportant le titre, la date et le lieu prise de vue. Elles devront être nommées de vos nom, prénom (ex : Hervé DUPONT -> H_DUPONT.JPG)
- d'envoyer son travail par mail (qui précisera ses nom, prénom, adresse et téléphone) à l'adresse suivante :

mairie@groisy.org avant le dimanche **31 août 2025 à 23h59** (date limite de réception des travaux).

Les envois se feront uniquement par Internet.

Les 20 photos sélectionnées par le jury seront ensuite exposées à la bibliothèque.

En tant que responsable de traitement et selon les dispositions du RGPD, la commune de Groisy, conserve les données conformément aux obligations légales et réglementaires en matière de prescription.

*Pour exercer vos droits d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles, vous pouvez contactez le Délégué à la Protection des Données de la Commune de Groisy à l'adresse suivante : donnees.personnelles.groisy@grandannecy.fr
Pour de plus amples informations vous pouvez consulter la Politique de Confidentialité disponible sur le site internet de la commune.*

Hormis nos services ainsi que les sous-traitants de la commune de Groisy qui sont nécessaires à l'exécution de nos services, la commune de Groisy ne communiquera jamais vos données à des tiers ou à des organismes externes sans votre accord express.